

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Observatoire du PDU - Résultats de l'année 2003 - Information

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'observatoire a pour objectif d'assurer le suivi des actions et de leurs effets tout au long de l'application du Plan des Déplacements Urbains.

A ce titre, il a deux missions principales :

- suivre et mesurer le degré de mise en oeuvre des actions : le centre des déplacements et stationnement est dans ce cadre chargé de la collecte et de la mise en forme de données fournies par l'ensemble des services concernés (services internes à la C.U.B., partenaires institutionnels, délégataires de services publics...) ;
- suivre les effets des actions mises en oeuvre : après avoir proposé une sélection d'indicateurs, l'agence d'urbanisme a en charge la collecte des informations et l'analyse de l'évolution de ces indicateurs dans le temps.

Le document joint en annexe répond au premier objectif de suivi de la mise en œuvre des actions. Il propose de faire le point sur la réalisation des actions prévues au plan, au 31 décembre 2003.

A chacun des 7 axes stratégiques décrits au P.D.U., correspond un programme d'actions à mettre en œuvre dans les cinq ans.

Les actions y sont, pour mémoire, classées de la manière suivante :

- les actions à programmer
- les actions à initier
- les démarches de progrès

Au total, sont ainsi décrites plus d'une centaine d'actions, pour certaines très détaillées en terme de mise en œuvre.

Au regard du volume d'informations à traiter et de leur diversité, il est proposé de limiter l'ambition du présent document au suivi des actions à programmer ou à initier, qui paraissent à la fois prioritaires et plus opérationnelles, et pour lesquelles 125 indicateurs de suivi ont été sélectionnés.

Bien que s'agissant d'une deuxième édition, certaines données n'ont pour l'heure pas été renseignées, par défaut de transmission des informations nécessaires.

Les principales tendances relatives à l'exécution du P.D.U. en 2003 peuvent toutefois être résumées de la façon suivante :

➔ AXE 1 – REDUIRE LES EMISSIONS NUISANTES A LA SOURCE :

- Adapter les limitations de vitesses selon le contexte urbain et sur la rocade, et les faire appliquer (actions 1.1, 1.2 et 1.7) :
 - le projet de schéma directeur des circulations à apaiser a été présenté au cours de l'année 2003 aux services de la C.U.B. pour observations et validation, afin d'être ensuite soumis à l'avis des communes ;
 - en terme de contrôle réglementaire, les indicateurs d'effectifs dévolus à la surveillance de la vitesse n'ont été que partiellement renseignés. Le nombre de contrôles radars effectués sur la C.U.B. est en diminution pour l'année 2003 (-33% par rapport à 2002 pour la zone d'intervention de la sécurité publique de la Gironde). Cependant une augmentation du nombre de procès verbaux dressés est constatée, bien que les données soient incomplètes ;
 - concernant plus spécifiquement la Rocade, malgré l'absence d'un système de régulation des vitesses en fonction des conditions de circulation, il est noté, en 2003, une diminution du nombre de contrôles effectués et de procès verbaux dressés s'expliquant par une utilisation du véhicule de contrôle sur les axes sensibles de l'ensemble du département et à une moindre présence sur le secteur due au système automatisé du pont d'Aquitaine ;
 - le projet de mise en œuvre d'une charte d'intervention des polices n'a en revanche fait l'objet d'aucun avancement en 2003.
- Traiter les axes urbains très bruyants par la réduction de l'emprise circulatoire et/ou la mise en œuvre d'un revêtement antibruit (action 1.2) : peu de données sont pour l'heure disponibles sur ce thème. Diverses expérimentations se sont poursuivies en 2003, en particulier sur le territoire de la Ville de Talence (rues Bourgès, Goblet et Jean Jaurès).

- Renouveler les bus, automobiles et utilitaires de la C.U.B. et des autres administrations par l'acquisition de véhicules à énergies alternatives (actions 1.4, 1.5 et 1.8) :
 - la part totale des bus "propres" (26%) n'a pas évolué en 2003 ;
 - la tendance à la hausse s'est en revanche poursuivie en 2003, en ce qui concerne les autres véhicules (dont utilitaires) de la C.U.B. : 38,7% de véhicules « propres » en 2003, contre 26,7% l'an dernier ;
 - la situation est plus mitigée concernant les 30 autres administrations de l'agglomération. Les évolutions positives les plus significatives sont enregistrées pour l'année 2003 sur les villes de Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Cenon, Gradignan, Mérignac et Pessac.

- Privilégier l'accessibilité au centre ville des véhicules les moins polluants (action 1.6) : aucun tarif spécifique n'a pour l'heure été mis en place pour le stationnement des véhicules « propres ».

➔ **AXE 2 – ORGANISER LE TERRITOIRE POUR MAITRISER LES FLUX**

- Poursuite du maillage structurant des voies urbaines afin d'alléger les axes urbanisés très fréquentés et permettre leur requalification (action 2.1) par la création d'une nouvelle voie à Mérignac entre l'avenue de Kaolack et l'avenue bon Air dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la voie de desserte Ouest.
- Avancement du projet de franchissement Lucien Faure (action 2.3) : la sélection des groupements d'entreprises admis à participer à l'appel d'offres a eu lieu en juillet 2003, puis le Conseil Communautaire de septembre a approuvé le programme fonctionnel et le règlement de consultation pour un montant du marché estimé à 112,5 M€ (valeur juillet 2003).
- Création d'une troisième voie sur la rocade (action 2.4) :
 - les travaux d'insonorisation des façades des habitations riveraines de la rocade suite à la mise en service du tronçon A62 /A63 à 2x3 voies entamés en octobre 2002 se sont poursuivis en 2003. Après consultation des entreprises de la part de la D.D.E. sur le programme de la protection phonique, la convention entre les partenaires ayant été signée en 2003, les travaux ont aussitôt pu débuter.
 - en 2003, un avenant visant à redéployer les crédits nécessaires à la deuxième phase de mise à 2 x 3 voies, a été signé et une nouvelle étude pour l'aménagement de l'échangeur n°17 a été lancée.
- Réalisation de la déviation d'Eysines prévue au Contrat de Plan (action 2.6) : la mise en service du dispositif a eu lieu le 15 décembre 2003.

- Réguler le trafic (programme ALIENOR, action 2.8) : l'installation des réseaux de liaison et de panneaux à messages variables commencée en 2002, s'est poursuivie en 2003.
- Etude de faisabilité d'un nouveau franchissement aval de la Garonne (action 2.9) : le grand débat sur le contournement Ouest de l'agglomération a été lancé par l'Etat au cours de l'année 2003 et a débouché sur l'inscription de cette opération le 18 décembre 2003, au sein des 50 grands projets pour la France en Europe.
- Une première version du P.L.U (action 2.2) pour consultation des communes et des services a été élaborée au cours de l'année 2003.

➔ AXE 3 – AMELIORER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

- Mise en service en 2003 de 3 lignes de tramway sur 24,6 Km (action 3.1) :
 - au 31 décembre 2003, les 24,6 km de lignes étaient réalisés, 38 rames livrées. La mise en service de la ligne A a eu lieu le 21 décembre 2003. Les essais de circulation ont eu lieu sur les lignes B et C pour une inauguration programmée pour le premier semestre 2004 ;
 - l'extension du réseau de tramway à 43,3 km (action 3.2) est prévue à compter de 2004. L'envoi du dossier de concertation Etat/Collectivités Locales a eu lieu en août 2003, pour une mise en service prévue en 2007 ;
 - concernant l'extension du réseau au-delà de cette deuxième phase (action 3.11), une étude a été confiée en 2003 au groupement Systra/Erea/Ingerop. La 1^{ère} étape de détermination des corridors susceptibles d'accueillir des extensions de lignes ou de nouvelles lignes a été réalisée afin de permettre le démarrage des études des tracés possibles.
- L'optimisation de la structure du réseau de bus existant (action 3.3) a été recherchée par la mise en œuvre de deux principaux projets en 2003 :
 - la mise en service d'une nouvelle billettique sur le réseau de bus le 5 mai 2003, billettique étendue à la ligne A du tramway le 21 décembre 2003 ;
 - la mise en œuvre d'un dispositif de tarification multimodale, par la création en 2003 d'un abonnement combiné car/bus (réseau urbain + réseau Trans Gironde).
- Amélioration de la qualité du service de transports en commun (actions 3.4, 3.5 et 3.8) par la poursuite d'initiatives telles que :

- l'affichage des horaires de passage aux arrêts de bus (46% d'arrêts équipés fin 2003, contre 2% début 2000) ;
- l'équipement des arrêts en abris voyageurs ;
- l'aménagement de couloirs bus ;
- la mise en œuvre d'un système d'aide à l'information des voyageurs implanté sur 110 arrêts en 2003.

- Aménagement d'un pôle multimodal à la gare Saint-Jean (action 3.9) : les négociations en vue des acquisitions foncières ont commencé au cours de l'année 2003.
- Concernant l'aménagement du domaine universitaire (action 3.10), la phase de conception du " projet Campus " pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du site a commencé en 2002 pour se poursuivre en 2003.
- La mise en service du tramway ligne A, le 21 décembre 2003, a impliqué l'avancement au cours de l'année 2003 des actions suivantes :
 - choix du sigle TBC (Tram et Bus de la CUB) et mise en place de la signalétique spécifique au réseau de transports en commun, pour une meilleure identification (action 3.5);
 - refonte de la grille tarifaire du service (action 3.5);
 - validation communautaire après concertation avec les mairies du projet d'amélioration des fréquences bus en heures creuses (action 3.16).
- L'objectif de renforcement de l'offre TER pour les liaisons périurbaines de la CUB (action 3.13) s'est traduit par le démarrage d'une étude pour la mise en œuvre d'un système de transport collectif de l'ouest de l'agglomération utilisant les potentialités de la voie de ceinture et de la ligne du Médoc.
- Certaines actions n'ont en revanche fait l'objet que de peu d'avancement en 2003. Il s'agit notamment :
 - de l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité du réseau de transports en commun par les personnes handicapées (action 3.14) ;
 - de la réorganisation des taxis (action 3.15).

➔ AXE 4 – PARTAGER AUTREMENT L'ESPACE PUBLIC

- La mise en place du nouveau plan de circulation visant à protéger le centre-ville de Bordeaux des trafics de transit (action 4.1) s'est poursuivie en 2003 concernant le cours d'Albret et la rue du Docteur Nancel Pénard.
- La présence de " zones 30 " permettant de réduire le trafic dans certains quartiers (action 4.2) n'a pas été répertoriée par l'observatoire sur l'ensemble du territoire de la C.U.B. Cependant on peut noter en 2003 la création de « zones 30 » à Carbon-Blanc et St Louis de Monferrand.
Sur un plan plus global, un projet de schéma directeur des circulations à apaiser, à l'échelle du territoire de la C.U.B. a été présenté en 2003 aux services de la Communauté urbaine pour avis, avant son examen par les communes.
- L'objectif d'un meilleur partage de l'espace public (action 4.3) a été pris en compte dans la réalisation de diverses opérations de voiries d'intérêt communautaire. Cet objectif étant toutefois difficilement quantifiable par le traitement régulier d'indicateurs, il fera l'objet d'une évaluation globale sous l'angle de l'évaluation des politiques publiques.
- Plusieurs espaces publics associés au tramway ont par ailleurs fait l'objet de réaménagements en 2003 (action 4.4) sur les communes de Cenon, Lormont, Pessac et Bordeaux.

➔ AXE 5 – FAVORISER LES PIETONS ET LES CYCLISTES

- Les indicateurs relatifs aux aménagements spécifiques (protection physique, protection par bornage contre le stationnement illicite) réalisés en faveur des piétons n'ont pas été transmis à l'observatoire pour ce qui concerne les années 2000 à 2003 (actions 5.1 et 5.2). Le recensement des zones traitées en faveur des piétons (élargissement des trottoirs, améliorations des traversées et accès aux transports en commun) n'a pas été entièrement complété pour l'année 2003 (action 5.3).
De même, les données relatives aux aménagements deux roues ont été communiquées de manière partielle.
Aucun résultat n'est en conséquence disponible quant à l'état d'avancement du projet signalétique deux roues, aux effectifs affectés à l'entretien des pistes cyclables, ou encore à la réalisation d'un réseau d'itinéraires reliant les espaces verts de la C.U.B. (actions 5.4 et 5.8).
- Concernant le stationnement des vélos (actions 5.5), le service de la consigne gratuite et gardiennée aménagée par la Communauté Urbaine et mise en service dès 2000, place Gambetta, a été maintenu en 2003.

Le recensement du nombre et de la localisation des places de stationnement deux roues sur voirie n'a quant à lui été transmis à l'observatoire qu'en ce qui concerne les villes de Bordeaux et Mérignac.

De même, le recensement des vélos acquis par les employeurs à l'usage de leurs personnels n'a pour l'heure pas été effectué (actions 5.9).

- Création d'un service de location de vélos (action 5.6) : la ville de Bordeaux a acquis en 2003, 200 vélos supplémentaires aux 2000 existants, les 2 sites de prêt (rue des Douves et hôtel de ville) ayant été regroupés à la maison du vélo cours Pasteur.
- Initier un schéma directeur des continuités piétonnes (action 5.7) : une consultation de l'ensemble des communes, a été réalisée en 2003 afin de mieux cerner les objectifs d'un schéma directeur des continuités piétonnes et la méthodologie à employer. Des principes de continuité, de pôles à privilégier, de cohérence avec les projets de territoire du PLU ont été arrêtés et forment la base de l'étude qui se poursuit.

➔ AXE 6 – ORGANISER LE STATIONNEMENT ET LES LIVRAISONS

- Plusieurs actions prévues au P.D.U. n'ont fait l'objet d'aucune avancée significative entre 2000 et 2003 :
 - la création d'un Comité stationnement chargé de coordonner les initiatives des différents acteurs (action 6.1) ;
 - la mise en place de zones de stationnement payant moyenne et longue durée (action 6.3) ;
 - l'expérimentation d'un site avec agent encaisseur (action 6.4) ;
 - et la création de parcs réservés aux cars de tourisme et campings cars (actions 6.14 et 6.15).
- Concernant la création d'une structure d'information et d'aide à la construction de places de stationnement résidents (action 6.18), une étude a été lancée suite au conseil communautaire du 31 octobre 2003. L'exécution des deux premières étapes de l'étude s'est déroulée fin 2003 :
 - un état des lieux et une définition de la problématique
 - l'élaboration de principes contrastés d'intervention selon plusieurs scénarii possibles.

- Les actions en faveur de la lutte contre le stationnement illicite (effectifs de surveillance, nombre de procès-verbaux) font l'objet d'évolutions variables selon les communes, (action 6.2): de 2000 à 2002, il est constaté un net recul de la verbalisation sur Bordeaux suivi d'une augmentation en 2003. On enregistre une diminution globale du nombre total de procès-verbaux de 84% de 2000 à 2003. Le nombre de contrôles sur les communes périphériques continue en revanche à progresser.
- Après une période d'évolution à la hausse, le nombre de véhicules enlevés par la fourrière est en baisse en 2003 (+38% en 2001, +12% en 2002, -14% en 2003) (action 6.12).
- Les tarifs du stationnement sur voirie, les abonnements à tarifs réduits dans les parkings ainsi que les tarifs résidents dans les parcs n'ont subi aucune modification au cours de l'année 2003 (action 6.4).
 - L'objectif d'amélioration des équipements des parcs de stationnement (action 6.5) a été poursuivi par l'élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'un jalonnement dynamique des parcs de stationnement, l'objectif étant l'information des usagers en temps réel quant à leur taux d'occupation (action 6.9). Un dossier de maîtrise d'oeuvre a été lancé en 2003 pour mener à bien ce projet.
 - En substitution des places supprimées par le tramway, trois parcs de stationnement sont créés aux portes du centre-ville (action 6.6) : le parc des Salinières a été inauguré en avril 2003, celui de la Bourse en décembre 2003 alors que l'ouverture de parc Jean Jaurès est programmée pour 2004.
 - Concernant les parcs relais (action 6.7) : le parc des Lauriers à Lormont (189 places + vélos) et celui de Thiers Galin à Bordeaux (402 places + vélos) ont été livrés en 2003.
 - Suppression des 500 places du parc des Allées de Chartres afin de compléter l'aménagement de l'esplanade des Quinconces (action 6.8) : l'étude du Plan Directeur d'aménagement de cet espace s'est terminée en 2003 et a permis une répartition des compétences et des coûts d'aménagement entre la ville de Bordeaux et la CUB. En 2003, l'esplanade des Allées d'Orléans est en cours d'aménagement par la CUB.
 - Contenu de l'article 12 du POS valant PLU (action 6.10) : la 15^{ème} modification du POS valant PLU prenant en compte la modification de l'article 12 en ce qui concerne les centres villes de Bordeaux et de Talence a été approuvée le 28 mars 2003.
 - Concernant l'adaptation de la réglementation sur l'arrêt et l'accès des véhicules de livraison, et plus généralement la desserte des marchandises en ville (actions 6.11, 6.16 et 6.17) : le fait marquant de l'année 2003 est la mise en service de deux « Espaces de

Livraison de Proximité » (cours de l'Intendance et cours du Chapeau Rouge) enregistrant une satisfaction notable des utilisateurs.

➔ AXE 7 : COMMUNIQUER, INFORMER ET SENSIBILISER

- La mise en place de l'observatoire du P.D.U. est l'une des composantes permettant une information quant à sa mise en œuvre (action 7.2). Les données relatives à l'année 2002 et les bulletins de l'observatoire (suivi des effets et suivi des actions) ont été publiés en 2003 et présentés au conseil communautaire du 16 janvier 2004. Une évaluation générale du PDU, dont les résultats seront connus en 2004 a été mise en place en décembre 2003.
- Le plan de communication conduit sur le P.D.U. en 2003 (action 7.3) a porté essentiellement sur les aspects suivants:
 - promotion et animation du service « Info Trafic » avec la diffusion de bulletins quotidiens aux médias locaux ;
 - campagne de sensibilisation aux essais du tramway (partage de la rue, sécurité routière) ;
 - inauguration de la ligne A du tramway ;
- Concernant le dispositif d'information deux roues (action 7.4) : la mairie de Bordeaux a élaboré un plan cyclable 2003-2005 avec la poursuite des engagements prévus au précédent plan.
- Sur le volet de l'incitation à la mise en place de plans de mobilité chez les employeurs et les administrations (action 7.13) : les actions de sensibilisation menées en 2001 et 2002 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (secteur du Lac), de Gaz de Bordeaux, de la Ville de Bordeaux, de la Poste et de Mérignac pour le secteur aéroport (Ville de Mérignac, clubs d'entreprises) se sont poursuivies en 2003, au travers notamment d'un début de collaboration avec la mairie de Pessac et le club des entreprises de Pessac.
- Mise en place de dispositifs d'information du public sur les déplacements (actions 7.7 et 7.8) : le service " Allobus ", existant depuis 1997, enregistre un nombre croissant d'appels et un développement d'info-trafic a été impulsé en 2003 (version complétée, nouveaux partenariats,...)
- Sur la problématique de la coopération entre transporteurs de marchandises pour desservir les centres-villes (actions 7.12), le groupe de travail constitué en 2000 autour de la C.C.I.B. a mené des réflexions en 2003, à partir d'un état des lieux des règlements communaux concernant le transport des marchandises.

➤ Concernant les journées sans voiture (action 7.15), celles instaurées en octobre 1998 par la Ville de Bordeaux se sont poursuivies le premier dimanche de chaque mois avec une extension du périmètre concerné à compter de novembre 2000. La journée sans voiture

instaurée à Mérignac depuis mars 2002 a été étendue à tous les dimanches ainsi que 3 journées appelées "fêtons les saisons" (23 mars, 22 juin et 21 septembre).

➤ Les actions suivantes n'ont pour l'heure pas été engagées :

- formation et sensibilisation du personnel de la C.U.B. et des employeurs à l'éco-conduite (action 7.5 et 7.9) ;
- création d'un label qualitatif environnement (action 7.10) ;
- information des transporteurs sur l'usage de véhicules moins polluants (action 7.11). En 2003, le plan de protection de l'atmosphère est toutefois en cours de rédaction dans les services de la Préfecture ;
- organisation de journée bus gratuit (action 7.14). Une journée a toutefois été instaurée le 21 décembre 2003, jour de l'inauguration de la ligne A du tramway.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.

information effectuée

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
24 NOVEMBRE 2004

M. MICHEL BROQUA

